Prénom Nom

Adresse

Monsieur (ou Madame) le Maire

Adresse de la Mairie

« Nom de votre commune »., Le ...........

Objet : Participation de notre commune

aux réductions d’éclairages inutiles

Madame, Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire en tant que citoyen/ne de notre commune.

En cette période de couvre-feux, d’interdiction ou réduction de circulations et de rassemblements, maintenir des éclairages extérieurs identiques aux périodes de pleine activité parait inadapté.

Si les éclairages extérieurs constituent un aménagement essentiel pour la population, les restrictions actuelles en rendent une grande partie ou bien leur durée d’éclairement, inutiles.

Certaines communes ont déjà pris l’initiative d’éteindre dès 21, 22 ou 23 h.

Notre commune s'engagerait ainsi dans un **cheminement de développement durable alliant économies budgétaires et énergétiques, limitation d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets, prévention des nuisances lumineuses, protection de la biodiversité, environnement nocturne préservé et capacité d'observation du ciel étoilé**.

Contrairement à certains préjugés, l’extinction de l’éclairage n’a aucun impact sur les cambriolages, ce qui est avéré par les gendarmeries et commissariats des communes qui pratiquent déjà l’extinction en cœur de nuit depuis longtemps. L’extinction fait même diminuer la petite délinquance qui avait l’habitude de s’installer sous les lampadaires allumés.

La réduction des **nuisances lumineuses** est un **objectif public, un devoir pour tous, inscrit dans les lois Grenelle I et II**, **dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et dans la loi de Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Un arrêté du 27 décembre 2018 fixe également des limitations à la durée d’éclairement et des prescriptions techniques pour l'installation et le fonctionnement des éclairages de nombre de sources lumineuses. Ces prescriptions peuvent varier en fonction de l'implantation de ces installations, en ou hors agglomération, dans les espaces naturels protégés et dans onze sites d'observation astronomique répertoriés.**

Vous êtes comme nous tous attachés aux services que peut rendre la lumière, mais aussi comme moi décidé à prévenir résolument ses impacts néfastes sur l’environnement ou la société. Aussi je vous sollicite aujourd'hui pour que notre commune participe à cet effort en éteignant l’éclairage public dès 21, 22 ou 23 h, au minimum pendant la période des couvre-feux ou restrictions de déplacements et rassemblements.

De plus, de fortes économies peuvent être réalisées. Elles pourraient utilement être affectées à soutenir les besoins sanitaires actuels.

Espérant pouvoir compter sur l'implication de notre commune, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Signature*

***Copie à***

***ANPCEN*** *c/o SAF*

*Veille citoyenne*

*3 rue Beethoven*

*75016 PARIS*

[*info@anpcen.fr*](mailto:info@anpcen.fr)